

Département du Finistère Commune de Clohars-Carnoët

Publié le 3 0 JAN 2024

DECISION n° 2024-02 DOMAINE DE LA DECISION : 1.1 Marchés publics Attribution complémentaire de marchés de travaux pour l'équipement culturel « Gauguin l'atelier du Pouldu »

Le Maire de Clohars-Carnoët,

Vu la délibération du conseil municipal n°2020-53 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le maître d'œuvre lors de la commission Urbanisme & Travaux du 3 novembre 2023,

Vu la décision du Maire n° 2023-30 en date du 9 novembre 2023 attribuant les lots 1 à 15 pour l'équipement culturel « Gauguin l'atelier du Pouldu » à l'exception du lot 3, à relancer, et du lot 5 déclaré infructueux,

Vu le rapport d'analyse des offres complémentaire présenté par le maître d'œuvre,

DECIDE

Article 1: D'attribuer les marchés de travaux pour l'équipement culturel « *Gauguin l'atelier du Pouldu* », lots 3 et 5 ainsi qu'il suit :

LOTS	ENTREPRISES RETENUES	OFFRE HT	OFFRE TTC
Lot 3 Enduits extérieurs	EURL FACADES CONCEPT 29470 LOPERHET	73 000,00	87 600,00
Lot 5 Couverture-Etanchéité	GOASDOUE COUVERTURE 29350 MOËLAN SUR MER	253 953,63	304 744,36

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site internet de la collectivité.

Article 3 : Ampliation transmise à M. Le Préfet du Finistère.

Article 4 : La Directrice générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Clohars-Carnoët, Le 30 janvier 2024,

Le Maire,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.